

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 3 juin 2019 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes et Sonia Rochon.

Est absent : Philippe Labelle, absence motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale et secrétaire-trésorière occupe le siège de secrétaire d'assemblée, Cynthia Emond, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est également présente et M. Simon Thibault de la Firme Dignard, Éthier CPA Inc.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate par la présence de ses conseillers qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h02.

2019-06-66

Lecture et adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

Avis de convocation : Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont tous reçu l'avis de convocation à cette séance extraordinaire, conformément à la loi.

Présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2018

Une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2018 est faite par Monsieur Simon Thibault, CPA, de la Firme Dignard, Éthier CPA Inc., aux membres du Conseil municipal.

2019-06-67

Dépôt du rapport du vérificateur et rapports financiers vérifiés pour 2018

La secrétaire-trésorière, dépose le rapport du vérificateur et les rapports financiers vérifiés pour l'année 2018, tel que prévoit l'article 176.1 du Code municipal.

ATTENDU QU'une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2018 a été faite par Monsieur Simon Thibault, CPA, de la firme Dignard, Éthier CPA Inc., lors de ladite séance ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont tous reçu copie desdits documents et en prennent acte ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu de constater le dépôt des rapports financiers et du vérificateur pour l'année se terminant le 31 décembre 2018.

Adoptée unanimement.

2019-06-68

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 184 196\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et

de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée unanimement.

2019-06-69

Octroi de contrat – concassage MG-20 et sable tamisé AB-10

ATTENDU QUE la municipalité a effectué les démarches suivant l'article 936 du code municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 24 mai 2019 à 13h05;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants :

Soumissions

| Soumissionnaires | MG-20 (9000 tonnes) | AB-10 (7000 tonnes) | Transport | Décapage | Sous-total |
|---|--------------------------------|--------------------------------|------------|----------|-------------|
| 9001-0216 Québec Inc Carrière Clément Tremblay et Fils | 5.25\$ la tonne 47 250.00\$ | 2.30\$ la tonne 16 100.00\$ | 2500.00\$ | 750.00\$ | 66 600.00\$ |
| 2627-6360 Québec Inc | 5.10\$ la tonne 45 900.00\$ | 2.60\$ la tonne 18 200.00\$ | 2500 .00\$ | 500.00\$ | 67 100.00\$ |

Les montants indiqués sont sans taxes.

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu, que la municipalité octroi le contrat de concassage MG-20 et sable tamisé AB-10 à l'entreprise 9001-0216 Québec Inc Carrière Clément Tremblay et Fils au montant de 66 600\$ plus les taxes applicables, les sommes proviendront du Fonds de la taxe sur l'essence fédérale (FTE) – contribution supplémentaire du gouvernement du Canada 2019 pour une somme de (49 350\$) ainsi que du budget pour (17 250\$).

Adoptée unanimement.

Une période de questions a eu lieu

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h19.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire